

**Commune de LIGINIAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal en date du **29 novembre 2024** à 20h00 selon convocation en date du 25 novembre 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M. BUSSIERE.

Absents excusés : M BRAZ (a donné procuration à Monsieur BUSSIERE)  
M BOUILHAC  
M BESSE

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et BUSSIERE

**Délibération N°2024-055 : Création de 2 postes d'accroissement temporaire d'activité pour les agents recenseurs**

Vu le code général de la fonction publique notamment son article L.332-23 2° ;  
Vu la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité,  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,  
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement,  
Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour l'opération de recensement de la campagne en cours.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée décident :

- Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 7 janvier 2025 au 15 février 2025 inclus.
- Ces agents assureront des fonctions d'agent recenseur à temps complet
- La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- Le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure des contrats d'engagement.

Membres	13
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 29 novembre 2024.  
Au registre sont les signatures

